



Conseil économique, social  
et environnemental régional

**AVIS N° 2013-07**

**du 13 juin 2013**

**relatif au compte administratif pour 2012**

**présenté au nom de la commission des Finances et du Plan**

**par M. Jacques MONIER**

**CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT**

**Jean-Claude BOUCHERAT**

## LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

### VU

- la Constitution, notamment son article 72-2 ;
- la loi organique n°2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- la délibération n° CR 02-05 du 31 janvier 2005, relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- le rapport n° CR 120-11 de l'Exécutif régional sur les orientations budgétaires pour 2012 de la Région Ile-de-France ;
- l'avis n°2011-18 du 10 novembre 2011 du CESER, relatif aux orientations budgétaires pour 2012 de la Région Ile-de-France ;
- le rapport n° CR 123-11 de l'Exécutif régional sur le projet de budget pour 2012 de la Région Ile-de-France ;
- l'avis n°2011-20 du 8 décembre 2011 du CESER relatif au projet de budget 2012 de la Région Ile-de-France ;
- le rapport n° CR 10-13 du 25 avril 2013 de l'Exécutif régional sur la responsabilité sociale et les premières préconisations de modernisation de l'action régionale ;
- le rapport n° CR 48-13 de l'Exécutif régional sur le compte administratif pour 2012 de la Région Ile-de-France ;

### ENTENDU

- l'exposé de M. Jacques MONIER, rapporteur permanent sur le budget, au nom de la commission des Finances et du Plan du CESER ;

## CONSIDERANT

### 1. SUR LE CONTENU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

- que le compte administratif traduit, dans le cadre de l'équilibre annuel obligatoire :
  - en matière de dépenses d'investissement : les conséquences, en montants de crédits de paiement, des décisions d'investissement adoptées, sous forme d'autorisations de programme, au cours des années antérieures, par la collectivité régionale ;
  - en matière de dépenses de fonctionnement : les charges, en montants de crédits de paiement, que la collectivité régionale assume, de façon permanente, pour la gestion des activités inhérentes aux missions qu'elle exerce ;
- que le compte administratif pour 2012, présenté par l'Exécutif régional, affiche des dépenses réelles de 4 607,091 M€, pour un budget primitif<sup>1</sup> de 4 772,118 M€, soit des dépenses inférieures de 165,027 M€ à celles votées au budget primitif, à comparer aux dépenses de 2011, soit 4 567,604 M€ [+ 39,487 M€, soit + 0,9%] ;
- que les principales données quantitatives de l'exercice 2012 sont rassemblées dans les annexes 1, 2 et 3 au présent avis ;
- que l'examen de ces données et des commentaires fournis par l'Exécutif régional dans son rapport conduit à procéder aux principaux constats exposés ci-après (*les montants sont arrondis au million € le plus proche*) :

#### 1.1 – Les recettes dites « permanentes »

Elles s'élèvent en 2012 à 3 962 M€, en hausse de 3,3% par rapport au compte 2011 (3 835 M€) et sont supérieures de 1,2% (46 M€) à celles votées au budget primitif (3 916 M€).

Ces variations s'analysent, pour l'essentiel, comme suit :

- des produits de fiscalité régionale directe (CVAE et IFR) en hausse de 4,5% sur 2011, après prélèvement au titre du FNGIR<sup>2</sup>, hausse qui ne préjuge pas de l'évolution de cette ressource nouvelle (substituée à la Taxe professionnelle et à la part d'impôts fonciers qui précédemment revenaient aux Régions) dans les années à venir ;
- une diminution du produit sur les cartes grises (- 3,5% sur 2011) ;

<sup>1</sup> En raison d'une situation exceptionnelle le CESER n'a pu délibérer sur le budget modificatif soumis à l'automne 2012 au Conseil régional. C'est pourquoi le présent avis se réfère exclusivement au budget primitif 2012. Ce budget modificatif a porté le budget pour 2012 à 4 779,376 M€

<sup>2</sup> FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources : en l'absence de ce fonds de péréquation avec les autres Régions françaises auquel elle est seule à contribuer, la Région Ile-de-France aurait reçu 1,241 M€ de CVAE en 2012, au lieu de 571 M€

- une évolution contrastée parmi les « autres recettes fiscales » (+ 11% au total sur 2011) avec, principalement, un produit de la redevance sur les créations de bureaux en forte progression (+19,7% sur 2011) due à un important rattrapage en 2012 sur les surfaces de bureaux autorisées, mais sans répondre encore pour autant aux attentes de la récente réforme en la matière ; une progression de plus de 4% de la contribution au développement de l'apprentissage ; un montant à peu près inchangé en taxe sur les bureaux, non conforme aux objectifs du protocole d'accord Etat-Région de 2011, relatif au financement du plan de mobilisation pour les transports ; des produits de TIPP inférieurs de 13 M€ aux prévisions budgétaires et incluant, pour la première fois, un versement au titre de la TIPP dite « Grenelle », pour 63 M€ (montant lui-même inférieur de près de 8 M€ à la prévision) ;
- des dotations de l'Etat stables sur 2011 mais supérieures de 8 M€ à celles prévues au BP en raison de versements complémentaires ponctuels au titre du FNDMA<sup>3</sup> ;
- des "autres recettes" en baisse de 9% sur 2011 mais un peu supérieures à la prévision.

Si, globalement, les recettes permanentes sont supérieures de 3% à celles de 2011, elles ne le sont toutefois que de 1,6% soit une variation inférieure à celle de l'inflation en 2012, si l'on met à part la ressource nouvelle de 63 M€ que constitue la TIPP Grenelle.

## 1.2 – Les dépenses de l'exercice (crédits de paiement)

Comme indiqué plus haut, elles sont inférieures de 165 M€ (- 3,45 %) à celles inscrites au budget primitif 2012 et supérieures de 39 M€ à celles de l'année 2011 (+ 0,9%).

La ligne générale de leur évolution, comme le note le rapport de l'Exécutif régional, est celle « d'une hausse toujours plus soutenue des dépenses de fonctionnement » (+ 83 M€ soit + 3,4% sur 2011) et d'une baisse qualifiée de « ciblée et conjoncturelle » des dépenses d'investissement (- 73 M€ soit - 4,3%) par rapport à 2011.

Les principales variations observées sont les suivantes :

### 1.2.1 – En matière de dépenses d'investissement

Les 73 M€ de baisse des dépenses d'investissement (hors charge de la dette) sont concentrés sur quatre secteurs :

- les lycées, du fait de décalages de réalisation dans des opérations de construction ou de rénovation ;
- le logement, du fait de la réduction de la construction de logements sociaux ;
- le développement économique, en liaison avec des retards dans des projets immobiliers d'entreprise et, plus généralement, avec tout ce qui concerne la création ou la reprise d'entreprises ;
- l'enseignement supérieur avec, notamment, le report du projet de construction de la Maison de l'Université d'Evry.

<sup>3</sup> FNDA : Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage

En sens inverse, certains domaines ont connu des besoins de paiement supérieurs aux crédits budgétés, notamment en transports et mobilités (+ 69 M€ sur la prévision budgétaire), en particulier pour les tramways et les grands pôles intermodaux. Ces besoins ont pu être satisfaits par des mouvements de crédits entre chapitres, mouvements qui ont été facilités par les sous consommations mentionnées ci-dessus.

### **1.2.2 – En matière de dépenses de fonctionnement**

Les 83 M€ d'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à celles de 2011 (hors charge des intérêts de la dette) constituent, comme le relève l'Exécutif, « *le plus fort taux de progression depuis 2009* » soit +3,4%, un peu en deçà du budget voté (- 1%).

Les variations observées les plus importantes concernent :

- l'enseignement secondaire (hors rémunérations des agents des lycées) : + 8,9% par rapport à 2011, du fait de la révision de la DGF des lycées publics et de son extension aux lycées privés ;
- l'apprentissage : + 4,4% sur 2011 en lien avec l'augmentation des effectifs d'apprentis ;
- le secteur du personnel et des ressources humaines (y compris les agents des lycées) : + 3,9% sur 2011 du fait du GVT<sup>4</sup>, de l'effet en année pleine des créations de postes de 2011, de la revalorisation du régime indemnitaire des agents titulaires de la Région, etc. ;
- Le secteur transports et mobilités (+ 13,5 M€) du fait de l'augmentation de la contribution au STIF et du dispositif de gratuité des transports pour les « jeunes en insertion ».

Inversement, trois secteurs ont connu un ralentissement de la consommation des crédits : sécurité, citoyenneté et actions internationales et européennes. Le rapport de l'Exécutif les explique par des délais de mise en œuvre de la refonte de certains dispositifs ou par des décalages de réalisation de projets. En matière de logement, il est dit que la sous consommation de crédits résulte des moindres affectations de crédits lors des exercices antérieurs.

### **1.2.3. – En matière de dépenses à caractère financier**

Ce sont les dépenses qui résultent de la charge de la dette en capital, en intérêts et des frais financiers.

Elles se sont élevées en 2012 à 455 M€ et représentent ainsi 9,9% de la totalité des dépenses, soit désormais la quatrième plus importante composante des dépenses de la collectivité régionale, après transports et mobilités (1 319 M€), enseignement (918 M€), et formation professionnelle et apprentissage (819 M€).

---

<sup>4</sup> GVT : Glissement Vieillessement, Technicité

Elles se décomposent en :

- Au titre des charges d'investissement (remboursement du capital de la dette et frais financiers afférents) : 300 M€ contre 295 M€ prévus au budget (+ 1,7%) et 283 M€ en 2011 (+ 6%) ;
- Au titre des charges de fonctionnement (intérêts de la dette et frais financiers) : 155 M€ contre 197 M€ prévus au budget (- 21%) et 144 M€ en 2011 (+ 7,6%).

#### 1.2.4. – Evolution comparée des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement

Les évolutions respectives des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement depuis l'année 2004, année qui précède la mise en œuvre de la phase II de la décentralisation (loi du 13 août 2004), sont les suivantes (charge de la dette incluse) :

Dépenses en M€	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Investissement</b>	1647	1698,	1702,2	1727,5	1864,2	1982,6	1876,9	1995,3	1940
Evolution	100	103	103,4	104,9	113,2	120,4	114,-	121,-	118,-
% du total	58,9%	54,7	48,8%	44,5%	44,3%	44,6%	42,3%	43,7%	42,1%
<b>Fonctionnement</b>	1154,2	1403,6	1786,5	2156,8	2344,2	2464,8	2564,8 <sup>5</sup>	2572,3	2667
Evolution	100	121,6	154,8	186,9	203,1	213,5	222,2	222,9	231,1
% du total	41,1%	45,3%	51,2%	55,5%	55,5%	55,4%	57,7%	56,3%	57,9%
<b>TOTAL (M€)</b>	2801,2	3099,7	3488,7	3884,2	4209,2	4447,4	4441,7	4567,6	4607
Evolution	100	110,6	124,5	138,7	150,3	158,8	158,6	163,1	164,5

Ce tableau permet de constater que l'augmentation moyenne annuelle des dépenses, de 2005 (année du début de la mise en application de la phase II de la décentralisation) à 2012 par rapport à celles de l'année 2004, est de 2,3 % pour l'investissement, de 16,4% pour le fonctionnement, et de 8 % sur le total.

### 1.3 – Le recours à l'emprunt

Le montant de l'emprunt auquel l'Exécutif doit avoir recours pour assurer l'équilibre obligatoire du budget puis des comptes annuels est égal à la différence entre les dépenses projetées ou constatées, d'une part et, d'autre part, les recettes permanentes escomptées ou effectivement reçues.

En la matière l'année 2012 aura été marquée par une réduction importante de l'emprunt effectivement réalisé (645 M€) par rapport tant à l'enveloppe budgétée (856,6 M€) soit - 211,6 M€, que par rapport au montant mobilisé en 2011 (732,8 M€) soit - 87,8 M€.

Cette évolution qui, en soi, est parfaitement en ligne avec les intentions exprimées par l'Exécutif dans les rapports précédents, sur les orientations budgétaires notamment, trouve son origine dans la combinaison de deux facteurs :

- des recettes permanentes supérieures de 46 M€ à celles budgétées et de 127 M€ à celles perçues en 2011 ;

<sup>5</sup> Dont 80 M€ de provision de lissage de la charge des intérêts de la dette

- des dépenses inférieures à celles budgétées pour 2012 et assumées en 2011, soit :
  - en investissement : - 96 M€ en dépenses d'équipement par rapport au budget et - 73 M€ par rapport à 2011,
  - en fonctionnement hors dette : - 32 M€ par rapport au budget et + 83 M€ sur 2011,
  - soit, au total (investissement et fonctionnement, hors dette) : - 128 M€ par rapport au budget et + 10 M€ par rapport à 2011.

Dans le même temps la charge de la dette (remboursement du capital, intérêts, frais financiers) a varié de - 37 M€ par rapport au budget et de + 28 M€ par rapport au compte 2011, comme indiqué plus haut.

Au total on aura donc enregistré, en 2012, une réduction de l'appel à l'emprunt de :

- 212 M€, par rapport au budget, résultant, aux arrondis près, de + 46 M€ de recettes permanentes et de - 165 M€ de dépenses ;
- 88 M€, par rapport au compte 2011, résultant de + 127 M€ de recettes permanentes et de + 39 M€ de dépenses.

#### **1.4 – Les dépenses dites "liées" à l'acte II de la décentralisation**

Le rapport de l'Exécutif sur le compte administratif 2012, comme ceux des années précédentes, développe un certain nombre d'informations sur le niveau des dépenses considérées comme liées à la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation.

Pour 2012, l'Exécutif évalue à 1 158 M€ sur le total de 4 607 M€ ces dépenses liées à la décentralisation soit 25%. Il observe que l'évolution de ces dépenses *« ne fait que refléter la structure générale de l'exécution, en 2012, marquée par le fléchissement des dépenses d'investissement et une croissance soutenue des dépenses de fonctionnement »*.

Il indique également que la croissance de ces dépenses liées à la décentralisation *« résulte désormais pour l'essentiel d'une politique volontariste, assumée et revendiquée par la Région, sur ces différents domaines de compétences. Parmi ces mesures qui ne font pas l'objet de compensation de l'Etat, il est notamment possible de citer le développement de l'offre nouvelle en matière de transports en commun, les mesures en faveur des agents techniques titulaires des lycées qui l'ont rejointe ou encore la décision d'aligner les bourses des formations sanitaires et sociales sur celles de l'enseignement supérieur. »*

On observe en effet qu'en 2012 (cf. le tableau en p. 46 du rapport de l'Exécutif), les principales de ces dépenses sont celles :

- de la contribution au STIF pour 604 M€, en hausse de 11 M€ (+ 1,8%), le Conseil régional disposant de la majorité des sièges au conseil d'administration du STIF, dont le président est le président du conseil régional ;
- des formations sanitaires et sociales pour 168 M€, en hausse de 6 M€ sur 2011 (+ 3,6%),
- des charges afférentes à l'emploi des agents techniques des lycées pour 331 M€, en hausse de 28 M€ (+ 9,1%).

## 1.5 - L'évolution des engagements financiers de la collectivité régionale

Ces engagements ont deux sources principales :

- les volumes annuels de dépenses futures découlant des programmes d'investissement autorisés chaque année par le vote des Autorisations de programme (AP) et, à un largement moindre degré, par le vote des Autorisations d'Engagement (AE) en matière de fonctionnement ;
- l'encours de dette dont découlent, chaque année, les dépenses à caractère financier : remboursement du capital, intérêts, frais financiers afférents.

L'examen de la situation de ces engagements financiers, au terme de l'année 2012, conduit aux principaux constats suivants :

### 1.5.1 - Les engagements en matière d'investissement (AP)

Au 31 décembre 2012, le montant total cumulé des AP "affectées" (*c'est-à-dire ayant reçu, après leur vote au budget, l'aval de la Commission permanente du Conseil régional*) mais non encore « mandatées » (*c'est-à-dire n'ayant pas encore généré de paiement*) est de 6 235,2 M€, contre 6 548,3 M€ au 31 décembre 2011, 6 545,3 M€ au 31 décembre 2010, et 6 591,2 M€ au 31 décembre 2009.

S'agissant des AP "engagées" (*c'est-à-dire ayant donné lieu, après leur affectation, à un engagement financier juridiquement acté*) et non encore mandatées, leur cumul s'élevait à 5 848,1 M€ au 31 décembre 2012, contre 6 066,4 M€ au 31 décembre 2011, 6 350,2 M€ au 31 décembre 2010, et 6 055 M€ au 31 décembre 2009.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les montants minimaux de dépenses d'investissement que la Région devra assumer au cours des années 2013 et suivantes (du seul fait des décisions antérieures) s'élèvent à 6 235,2 M€ en AP affectées et à 5 848,1 M€ en AP engagées. Ces montants correspondent respectivement à l'équivalent de 3 années et 9 mois et de 3 années 6 mois de dépenses 2012, en crédits de paiement d'investissement hors dette, ces durées représentant les délais qui seraient nécessaires, à niveau de crédits de paiement inchangé, et sans nouvelles affectations d'AP, pour apurer les engagements financiers existants.

Il est important d'observer, après la stabilisation constatée en 2011, la réduction de ces engagements en 2012.

Les tableaux des pages 405 et 406 du rapport apportent d'utiles informations sur le niveau des engagements par secteurs d'intervention de la Région.

### 1.5.2 - Les engagements en matière de fonctionnement (AE)

Dans ce domaine, les dépenses d'ores et déjà affectées ou engagées, et restant à mandater, résultent principalement de glissements d'exécution plutôt que d'engagements pluriannuels proprement dits (précision confirmée dans le rapport de l'Exécutif).

Au 31 décembre 2012 les montants d'AE affectées et d'AE engagées restant à mandater s'élèvent respectivement à 672 M€ (en baisse de 9,5 % sur 2011) et 654 M€ (en hausse de 3,9 % sur 2011).

### 1.5.3 - L'évolution de l'encours de dette et les engagements correspondants

L'encours de la dette s'établit comme suit, depuis 2004, (en M€ au 31 décembre) :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Dette courante :</b>	1 885	2 052	2 195	2 400	2 754	3 127	3 507	3972	4332
<b>METP</b>	93	56	37	19	11	2	0,4	0	0
<b>TOTAL</b>	1 978	2 108	2 232	2 419	2 765	3 129	3 507	3972	4332
Variation base 100 en 2004	100	106,6	112,8	128,6	139,8	158,2	177,3	200,8	219

L'augmentation de l'encours entre 2012 et 2011 est de 9,1 %.

En matière d'évolution prévisionnelle de la charge de la dette, le rapport de l'Exécutif sur le compte administratif 2012 comme les années précédentes, mais à la différence du rapport sur le compte 2008, ne fournit d'information prévisionnelle que sur l'amortissement du capital et pas sur l'ensemble capital + intérêts.

Au vu des informations ainsi disponibles (p.66 du rapport de l'Exécutif), et en se plaçant à la date du 31 décembre 2012, la projection de la charge de remboursement du capital de la dette (285 M€ au compte 2012) situe comme suit l'évolution de celle-ci pour les prochaines années : 2013 : 307 M€, 2014 : 367 M€, 2015 : 442 M€, 2016 : 436 M€, 2017 : 520 M€. Elle décroît ensuite avec, toutefois, une pointe à 528 M€ en 2022. Bien entendu, ces montants ne tiennent pas compte des emprunts qui seront contractés à partir de 2013.

La structure de la dette en 2011 est de 67,6% à taux fixe et 32,4% à taux variable, la stratégie retenue étant « de geler dans le long terme les conditions de taux très faibles ».

Le taux moyen d'intérêt, payé par la Région en 2012, sur son encours de dette a été de 2,71%, seulement un peu moins élevé qu'en 2011 (2,75%) car la proportion importante de taux fixe conduit à une moindre sensibilité du taux moyen régional aux évolutions du marché. Ce taux de 2,71% peut s'apprécier au regard :

- du niveau moyen annuel 2012 du taux Euribor 3 mois, soit 0,57% ;
- du niveau moyen annuel 2012 du taux OAT 6 ans, soit 1,62% ;

Le rapport de l'Exécutif indique que les agences de notation (Standard & Poor's, Fitch) ont à nouveau émis des appréciations positives sur la qualité de la gestion financière de la Région.

Dans un contexte où le financement des collectivités territoriales s'est avéré difficile la Région Ile de France a innové, notamment en procédant en 2012 à la première émission obligataire environnementale et socialement responsable lancée en Europe par une collectivité territoriale. Destinée à mobiliser 350 M€ elle a rencontré un vif succès auprès des investisseurs auxquels était offert un taux d'intérêt de 3,633% l'an.

### 1.5.4 - L'ensemble des engagements financiers

La somme des montants ci-dessus inventoriés conduit à constater que le total des engagements correspondants de la collectivité régionale s'élève, au 31 décembre 2012, à 11,439 Mds € (6,235 Mds € au titre des AP, 0,672 Mds € au titre des AE et 4,332 Mds € au titre de la dette), en hausse de 176 M€ par rapport à la situation observée au 31 décembre 2011 (11,263 Mds €) soit de 1,6 %. Cet engagement de 11,439 Mds € représente l'équivalent de 2 ans et 11 mois de ressources "permanentes", comme en 2011.

Toutefois, ce chiffrage ne prend pas en compte les engagements financiers inhérents au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, ainsi qu'aux contrats particuliers conclus entre la collectivité régionale et les Départements d'Ile-de-France pour des opérations d'investissement d'intérêt départemental entrant dans le cadre des politiques régionales<sup>6</sup>.

S'agissant du Contrat de Plan 2000-2006, l'engagement initial de la Région s'élevait à 4 668 M€ dont, à fin 2011, 98,24 % avaient été affectés, soit 4 586,5 M€. Aucune nouvelle affectation n'est intervenue en 2012.

On dispose donc des taux définitifs d'affectation pour ce Contrat de Plan, pour chacun des articles du contrat (*cf p. 391 du rapport de l'Exécutif*). Les paiements se sont poursuivis en 2012 à hauteur de 138 M€. Ainsi le total cumulé des crédits de paiement a atteint 4,106 Mds € à fin 2012, soit 88% des engagements contractuels de la Région. Il resterait à mandater de l'ordre de 480 M€ (*cf. rapport p. 393*).

S'agissant du Contrat de Projets 2007-2013, l'engagement de financement de la Région est de 3 486 M€ (y compris le Plan Seine) dont, à fin 2012, 3 136 M€ ont été affectés (90%) et dont 1 144 M€ (33%) ont été mandatés. L'engagement en AP non encore affectées est donc de 350 M€.

Quant aux contrats particuliers de la Région avec les Départements franciliens (CPRD), on évaluait à environ un milliard d'euros la part de la collectivité régionale dans les engagements contenus dans ces contrats.

Enfin, dans la rubrique des engagements financiers, on ne peut omettre de citer, même si les risques de défaut des débiteurs sont faibles, le volume des capitaux restant dus par les entreprises et collectivités (SNCF, RATP, RFF, villes nouvelles, etc..) bénéficiaires de prêts de la Région. Le montant global du capital restant dû par les bénéficiaires était de 612 M€ à fin 2012.

Il résulte de tout ce qui précède que, même en laissant de côté cette dernière rubrique, l'ensemble des engagements financiers de la Région s'établit au 31 décembre 2012 à environ 12,8 Mds € (11,4 + 0,35 + 1), soit l'équivalent de 3 ans et 3 mois de ressources "permanentes" (au niveau de celles-ci dans le compte administratif 2012, soit 3,916 Mds €). On assiste donc, à ce niveau d'appréciation, à une très légère réduction de ces engagements par rapport à ces dernières années.

Mais, bien entendu, ce chiffrage ne tient pas compte, à ce stade, des engagements financiers inhérents aux nouveaux projets de transports en commun réunis sous l'appellation de « Grand Paris Express ». Selon le plan de financement présenté par le Premier Ministre, en mars 2013, la Région Ile-de-France aurait à contribuer, à hauteur de 2,5 Mds €, à la part de ce projet qui concerne le Plan de mobilisation pour les transports 2013-2017.

---

<sup>6</sup> cf. le rapport de Jean-Michel PAUMIER (juin 2010, p 15 et 16) sur « *quelles perspectives pour les partenariats public – privé (PPP) et d'autres nouveaux modes de financement pour les investissements en Ile-de-France* »

## **2 - SUR L'AFFECTATION DES AP OUVERTES AU BUDGET 2012**

- que les AP ont été affectées en 2012 à hauteur de 71% de celles votées au budget, soit pour un montant de 1 637 M€, sur un total d'AP ouvertes de 2 301 M€ ;
- que les taux d'affectation par chapitre budgétaire apparaissent en réduction progressive dans tous les chapitres, depuis l'année 2010, comme en témoignent les données reproduites à l'annexe 3 du présent avis ;
- que l'affectation des AP constitue, au-delà des montants d'AP votés au budget, la décision motrice de la politique d'investissement à moyen et long terme ;

### **CONSIDERANT PAR AILLEURS**

- que la plus grande incertitude règne actuellement sur le contenu et les délais de mise en œuvre du processus législatif, en cours au Parlement, tendant à réaliser un acte III de la décentralisation susceptible de modifier tant les attributions de compétences des collectivités territoriales que les modalités de leur gouvernance ;
- que le traitement de la question du financement des collectivités territoriales est renvoyé à la prochaine loi de finances et qu'en conséquence on ignore aujourd'hui si la Région Ile-de-France pourra ou non retrouver une forme d'autonomie fiscale et à quel degré, ainsi que des ressources jugées plus « dynamiques » comme le souhaite l'Exécutif régional ;
- que le constat fait par l'Exécutif, et cité plus haut, est celui d'une poursuite de l'augmentation des dépenses de fonctionnement associé à un processus de stagnation, voire de réduction à l'avenir – au vu du taux actuel d'affectation des AP – des dépenses d'investissement ;
- que cette ligne de conduite a pour objectif de maîtriser autant que possible la croissance de l'endettement, et donc des charges que celui-ci fait peser sur les dépenses, dans un contexte de forte contrainte financière ;
- que l'Exécutif régional semble considérer comme de nature structurelle, et donc largement inévitable, le poids croissant des dépenses de fonctionnement ;

### **CONSIDERANT ENFIN**

- que la qualité de l'exposé sur le compte administratif 2012, présenté le jeudi 6 juin, devant la commission des finances et du plan du CESER, et la qualité et la multiplicité des informations fournies dans le rapport de l'Exécutif ne peuvent compenser le fait que les membres de la commission n'ont pu disposer à temps de la version papier du projet de rapport ;
- que les membres de l'assemblée du CESER, appelés à délibérer du présent projet d'avis, n'ont pas disposé de ce rapport ;
- que, sans contester en aucune façon la bonne volonté de l'Exécutif ni les conditions difficiles qui lui sont imposées par les faits, cette situation est, une fois encore, difficilement conciliable avec la volonté qu'a le CESER d'exercer au mieux sa mission consultative.

## **EMET L'AVIS SUIVANT**

### **ARTICLE 1**

Le CESER prend acte du compte administratif 2012.

### **ARTICLE 2**

Le CESER salue à nouveau la qualité et la prudence de la gestion financière au sein des services de la Région et la politique de diversification des sources de financement, dont le recours, pour la première fois, à une émission obligataire publique répondant à des critères environnementaux et de responsabilité sociétale.

Il note, avec satisfaction, les appréciations positives portées sur la qualité de la gestion financière par les agences de notation ainsi que celle de l'agence Vigeo sur les performances extra financières.

### **ARTICLE 3**

Le CESER soutient entièrement l'Exécutif régional dans sa volonté de maîtrise de l'endettement qui, au regard du contexte économique et financier probablement durable, constitue pour la Région un risque majeur, eu égard au profil d'amortissement du capital de la dette régionale et à l'imprévisibilité des conditions de financement.

### **ARTICLE 4**

Le CESER ne méconnaît pas, comme il l'a déjà exprimé dans le passé, le caractère réducteur de la distinction entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement, et le fait que les dépenses de fonctionnement sont très largement induites par la réalisation des investissements. Il n'oublie pas davantage que les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation se sont traduits, pour leur quasi-totalité, par des transferts de charges de fonctionnement.

Pour autant, il ne considère pas que l'évolution des dépenses de fonctionnement, telle qu'elle se dessine depuis plusieurs années, constitue une sorte de fatalité à laquelle, pour maîtriser l'endettement, la seule réponse serait de comprimer pour l'avenir les investissements destinés à préparer le futur de la Région et donc à améliorer sa compétitivité dans la concurrence mondialisée (transports et mobilité dont le logement, enseignement, formation, développement économique dont recherche et innovation).

## ARTICLE 5

Le CESER appelle donc l'Exécutif régional et le Conseil régional à la plus grande vigilance quant à l'évolution des dépenses de fonctionnement dont il conserve la maîtrise, comme en témoignent les décisions qu'il prend directement ou indirectement (par exemple au STIF) et dont il indique, au sujet des dépenses liées à l'acte II de la décentralisation, assumer et revendiquer la responsabilité.

A cet égard, le CESER salue la démarche engagée par la Région sur la base du rapport et de la délibération d'avril 2013 relatifs à « *la responsabilité sociétale et aux premières préconisations de modernisation* » de l'action régionale. Cette démarche exprime en effet l'ambition, notamment, d'améliorer « *l'efficacité et la lisibilité de son action, la qualité de la relation entre l'institution et ses partenaires / bénéficiaires, dans le souci de la bonne gestion des deniers publics et maîtrise des conséquences de l'activité régionale sur son environnement* » (mise en œuvre de la norme ISO 26000 notamment).

Il note que l'élaboration d'une nouvelle stratégie des systèmes d'information devrait notamment contribuer à « *l'évaluation de l'efficacité de nos politiques régionales* ».

Il note, par ailleurs, avec satisfaction, que la démarche d'audit, d'inspection et d'évaluation à la Région Ile-de-France a fait l'objet, tout récemment, d'une présentation en commission des finances du Conseil régional.

Il exprime le vœu que cette présentation soit également faite à la commission des finances et du plan du CESER, de façon à pouvoir en être mieux informés et avoir à ce sujet un dialogue avec les responsables de la démarche à l'Exécutif régional.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012  
PRINCIPALES DONNEES QUANTITATIVES**

ANNEXE 1

CESER

Pour MEMOIRE

	COMPTE ADMINISTRATIF 2012			BUDGET 2012		COMPTE ADMIN. 2011		CPTE AD. 2010		BUDGET 2013	
	Millions €	Var. en % sur Budget 2012	Var en % sur Cpte 2011	Millions €	Var en % sur Cpte 2011	Millions €	Var en % sur Cpte 2010	Millions €	Millions €	Millions €	Var. en % sur Budg. 2012
<b>RESSOURCES</b>											
<b>RECETTES "PERMANENTES"</b>	3 962	1,17%	3,31%	3 916	1,02%	3 835	0,40%	3 818	3 979	1,60%	
dont :											
Fiscalité régionale	1 053	0,67%	1,25%	1 046	0,10%	1 040	1%	1 030	1 064	1,69%	
Autres recettes fiscales	1 418	1,65%	11,22%	1 395	9,41%	1 275	-1,30%	1 292	1 429	2,49%	
Dotations de l'Etat	1 175	0,69%	0,34%	1 167	-0,30%	1 171	1%	1 158	1 167	0,05%	
Autres recettes.	318	3,25%	-0,09	308	-11,80%	349	3,30%	338	319	3,45%	
<b>EMPRUNT</b>	645	-24,74%	-12,01%	857	N.S.	733	34,50%	545	751	-12,30%	
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	4 608	-3,46%	0,88%	4 773	4,50%	4 568	4,70%	4 363	4 730	-0,90%	
<b>DEPENSES ( CREDITS DE PAIEMENT )</b>											
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 940	-4,49%	-2,76%	2 031	1,80%	1 995	6,29%	1 877	1 953	-3,80%	
dont											
Equipement	1 640	-5,53%	-4,26%	1 736	1,34%	1 713	5,42%	1 625	1 631	-6,06%	
Rembst. capital de dette et frais financiers	300	1,69%	6,01%	295	4,24%	283	12,30%	252	307	4,07%	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 667	-0,03	3,69%	2 741	6,57%	2 572	3,50%	2 485	2 777	1,31%	
dont											
Fonctnt. Hors dette	2 512	-1,26%	3,42%	2 544	4,70%	2 429	2,49%	2 370	2 571	1%	
Intérêts de la dette et frais financiers	155	-21,32%	7,64%	197	36,81%	144	25,22%	115	205	4,06%	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	4 607	-3,46%	0,85%	4 772	4,47%	4 568	4,72%	4 362	4 730	-0,88%	

NB. Les dépenses réelles de l'exercice 2010 sont en réalité de 4 442 M€ du fait de la constitution d'une provision de 80 M€ destinée à lisser la charge de la dette dans le futur.

Cette provision est comptabilisée avec les intérêts de la dette et frais financiers qui s'élevaient donc, en 2010, à 195 M€.

[ REGION ILE DE France - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - PRINCIPALES DONNEES QUANTITATIVES - Annexe 1 ]

13/06/2013

## REGION ILE DE France

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

## ANNEXE 2

milliers euros

## PRINCIPALES DONNEES QUANTITATIVES

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT					
	Cpte 2012	Cote 2012 / BP	BP 2012	Cpte 2012				
				Cote 2012 / 2011	BP 2012	Cpte 2012		
SEVICES GENERAUX	25 866	0,82	31 353	19 036	176 129	1,03	186 218	171 472
V. ET APPRENTISSAGE	24 832	0,79	31 625	25 293	769 079	1,04	762 091	740 693
ENSEIGNEMENT	376 116	0,70	537 602	514 131	542 033	1,06	549 575	509 551
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	58 363	1,15	50 850	54 087	68 802	1,09	71 261	62 983
SANTE ET ACTION SOCIALE	59 346	1,11	53 388	53 617	10 806	0,96	13 609	11 295
AMENGT. DES TERRITOIRES	292 022	0,99	294 410	297 650	37 290	0,88	42 418	37 597
ENVIRONNEMENT	122 557	1,06	116 035	114 443	29 233	1,00	31 486	29 241
TRANSPORTS	571 070	1,15	498 600	520 877	748 374	1,02	757 791	794 837
ACTION ECONOMIQUE	109 422	0,89	122 370	113 501	128 203	1,00	126 770	128 784
Frais fonctnt gpes d'élus					2 118	0,93	2 356	2 286
TOTAL	1 639 594	0,94	1 736 233	1 712 635	2 512 067	1,03	2 543 575	2 428 740

13/06/2013

[ REGION ILE DE France - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - PRINCIPALES DONNEES QUANTITATIVES - Annexe 2 ]

## PRINCIPALES DONNEES QUANTITATIVES

Millions euros

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2012		AFFECTEES 2012		BUDGET 2011		AFFECTEES 2011		BUDGET 2010		AFFECTEES 2010		BUDGET 2009		AFFECTEES 2009		BUDGET 2008		AFFECTEES 2008			
	BUDGET	AFFECTEES	BUDGET	AFFECTEES	BUDGET	AFFECTEES	BUDGET	AFFECTEES	BUDGET	AFFECTEES	BUDGET	AFFECTEES	BUDGET	AFFECTEES	BUDGET	AFFECTEES	BUDGET	AFFECTEES	BUDGET	AFFECTEES		
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>2 301</b>	<b>1 637</b>	<b>2 241</b>	<b>1 682</b>	<b>2 114</b>	<b>1 580</b>	<b>2 061</b>	<b>1 917</b>	<b>2 044</b>	<b>1 874</b>	<b>92%</b>	<b>1 874</b>	<b>92%</b>	<b>1 874</b>	<b>92%</b>	<b>1 874</b>	<b>92%</b>	<b>1 874</b>	<b>92%</b>	<b>1 874</b>	<b>92%</b>	
Votées au budget		71%		75%		75%		75%		75%		75%		75%		75%		75%		75%		75%
Affectées dans l'année		28 (52%)	48	25 (52%)	48	21 (44%)	27	24 (89%)	22	21 (44%)	27	24 (89%)	22	24 (89%)	22	24 (89%)	22	24 (89%)	22	24 (89%)	22	24 (89%)
taux d'affectation		31 (80%)	39	39 (100%)	35	27 (77%)	30	29 (97%)	32	27 (77%)	30	29 (97%)	32	29 (97%)	32	29 (97%)	32	29 (97%)	32	29 (97%)	32	29 (97%)
services généraux	53	385 (82%)	430	329 (77%)	406	287 (71%)	403	382 (95%)	468	287 (71%)	403	382 (95%)	468	382 (95%)	468	382 (95%)	468	382 (95%)	468	382 (95%)	468	382 (95%)
formation prof. et apprent.	39	72 (84%)	74	67 (91%)	71	56 (79%)	74	73 (99%)	72	56 (79%)	74	73 (99%)	72	73 (99%)	72	73 (99%)	72	73 (99%)	72	73 (99%)	72	73 (99%)
enseignement	86	50 (69%)	77	70 (91%)	78	65 (83%)	75	63 (84%)	74	65 (83%)	75	63 (84%)	74	63 (84%)	74	63 (84%)	74	63 (84%)	74	63 (84%)	74	63 (84%)
culture, sports et loisirs	79	348 (82%)	427	386 (90%)	399	331 (83%)	371	371 (98%)	317	331 (83%)	371	371 (98%)	317	371 (98%)	317	371 (98%)	317	371 (98%)	317	371 (98%)	317	371 (98%)
santé et action sociale	423	102 (64%)	164	125 (76%)	163	142 (87%)	159	157 (99%)	161	142 (87%)	159	157 (99%)	161	157 (99%)	161	157 (99%)	161	157 (99%)	161	157 (99%)	161	157 (99%)
aménagement territoriaux	159	493 (59%)	790	484 (61%)	753	523 (69%)	762	678 (89%)	751	523 (69%)	762	678 (89%)	751	678 (89%)	751	678 (89%)	751	678 (89%)	751	678 (89%)	751	678 (89%)
environnement	833	126 (78%)	191	158 (83%)	161	129 (80%)	159	141 (89%)	146	129 (80%)	159	141 (89%)	146	141 (89%)	146	141 (89%)	146	141 (89%)	146	141 (89%)	146	141 (89%)
transports	162																					
action économique																						

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ( 1 )

RESTES A MANDATER SUR AP AFFECTEES	FIN 2012		Variation 2012 / 2011		FIN 2011		Variation 2011 / 2010		FIN 2010		Variation 2010 / 2009		FIN 2009		Variation 2009 / 2008	
	FIN 2012	Variation	FIN 2011	Variation	FIN 2010	Variation	FIN 2009	Variation	FIN 2008	Variation	FIN 2008	Variation	FIN 2008	Variation	FIN 2008	Variation
RESTES A MANDATER SUR AP AFFECTEES	6 235	-4,8%	6 548	0%	6 545	-0,7%	6 588	0%	6 591	0%	6 591	0%	6 591	0%	6 591	0%
RESTES A MANDATER SUR AP ENGAGEES	5 848	-2,9%	6 024	-5,1%	6 350	4,90%	6 055	5,9%	5 720	5,9%	5 720	5,9%	5 720	5,9%	5 720	5,9%
RESTES A MANDATER SUR AE AFFECTEES	672	-9,6%	743	5,80%	702	1,40%	692	31%	529	31%	529	31%	529	31%	529	31%
ENCOURS DE DETTE	4 332	9,1%	3 972	13,3%	3 507	12%	3 130	13,2%	2 754	13,2%	2 754	13,2%	2 754	13,2%	2 754	13,2%
Charge annuelle de la dette - rappel ( capital + intérêts + frais financiers )	455	6,6%	427	16,3%	367 (2)	3,1%	356	4,4%	341	4,4%	341	4,4%	341	4,4%	341	4,4%

( 1 ) les engagements financiers mentionnés ici sont les plus importants de ceux à considérer comme irréversibles, mais d'autres engagements existent, soit sous forme de prêts à d'autres collectivités, soit en participations à des organismes, soit, de façon moins précisément contractualisée, dans le cadre des contrats Etat/région, Région/Départements, sans oublier les incidences financières des grands programmes d'investissement tels que le Grand Paris Express.

( 2 ) hors provision de lissage de 80 M€.

13/06/2013

[ REGION ILE DE FRANCE - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - PRINCIPALES DONNEES QUANTITATIVES - ANNEXE 2 ]